

# Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

## Covid-19

### Information à l'intention de la population de Lanaudière

---

**Joliette, le 8 avril 2020** – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière souhaite informer la population de l'état de la situation en lien avec la COVID-19 dans la région de Lanaudière.

#### Nombre de cas

La direction du CISSS de Lanaudière confirme qu'en date du 8 avril 2020, 580 cas de COVID-19 ont été déclarés dans la région. De ce nombre, 14 personnes sont décédées et 33 personnes sont hospitalisées, dont 10 aux soins intensifs.

Lanaudière compte quatre foyers d'éclosion :

- À la Résidence privée pour aînés Eva de Lavaltrie
- Au CHSLD privé Émilie McDuff de Repentigny
- À l'unité de longue durée en santé mentale au CHDL
- Au Centre correctionnel de Joliette, établissement de détention fédéral pour femmes.

La Direction de santé publique procède aux enquêtes épidémiologiques de chacun des cas déclarés et des personnes ayant eu des contacts avec ceux-ci afin de leur faire part des consignes à respecter. Elle maintient également des liens étroits avec les directions de ces établissements en éclosion, offre le soutien nécessaire et veille au respect des directives et des consignes afin d'éviter la propagation du virus.

Dans le souci de bien informer la population, le CISSS de Lanaudière publie quotidiennement le nombre de cas confirmés de COVID-19 par territoire de MRC. Ces informations sont accessibles sur la page Facebook et sur le site Web du CISSS en milieu d'après-midi.

La répartition des cas par MRC est la suivante pour aujourd'hui :

- MRC de D'Autray : 111\*
- MRC de Joliette : 110
- MRC de Matawinie : 32
- MRC de Montcalm : 33
- MRC de L'Assomption : 133
- MRC Les Moulins : 161

\*Dont 46 au sein d'une résidence privée pour aînés de cette MRC.

Compte tenu du petit nombre de cas, voire de l'absence de cas dans plusieurs villes et municipalités du territoire (58 au total), la répartition des cas par ville et par municipalité ne sera pas diffusée, et ce, pour des raisons de confidentialité. La direction estime de plus qu'une telle présentation pourrait avoir pour effet de créer un sentiment de fausse sécurité dans certains milieux et d'y voir un relâchement du respect des consignes de limiter les déplacements, de respecter la distanciation sociale et de rester chez soi.

### **Aucun cas confirmé dans nos CHSLD publics**

À ce jour, il n'y a aucun cas de Covid-19 dans les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) publics de la région. Du personnel clinique a joint les équipes pour assurer la sécurité de cette clientèle vulnérable et un suivi rigoureux est effectué.

Mesures mises en place :

- S'assurer que les membres du personnel soient toujours affectés au même centre, évitant ainsi les déplacements et les risques de contamination.
- Respecter en tout temps la consigne de distanciation de deux mètres entre les résidents lors des activités essentielles.
- Respecter les directives liées au port des équipements de protection individuels par les membres du personnel.

Des efforts sont également consentis afin de maintenir les liens entre les résidents et leurs proches. À cet égard, des iPad ont été mis à la disposition des milieux et les familles sont invitées à communiquer avec leurs proches afin d'entretenir les liens avec ces derniers.

### **Soutien aux résidences privées pour aînés**

La direction du CISSS souhaite également informer la population qu'elle suit de près la situation des résidences privées pour aînés du territoire et que des mesures spécifiques sont déployées au sein de ces dernières. Nos équipes sont en lien avec les responsables de ces ressources et des membres du personnel du CISSS sont affectés sur place, au besoin, pour veiller au respect des consignes et protéger nos personnes aînées.

### **Période de Pâques**

Habituellement, Pâques aurait été une occasion de se réunir en famille ou entre amis. Toutefois, compte tenu du contexte de la pandémie et suivant les directives ministérielles, la collaboration de tous est essentielle afin de maintenir la distanciation sociale. Rappelez-vous que les rassemblements sont donc interdits. Cette année, on célèbre ensemble, mais à distance!

### **Soutien disponible pour la population dans le besoin**

Pour les gens qui ont besoin d'aide pour s'approvisionner, le CISSS de Lanaudière rappelle que [des organismes communautaires](#) et des commerces peuvent vous soutenir pour vos courses (commande d'épicerie et de médicaments avec livraison à domicile, livraison de repas, etc.). Vous pouvez également demander à des proches de vous soutenir, en respectant les consignes de distanciation sociale. Il ne faut pas hésiter à demander de l'aide.

### **Situations nécessitant une dénonciation**

La population est invitée à s'adresser aux autorités policières de sa municipalité ou de sa ville si des événements devaient être dénoncés. En effet, la direction du CISSS n'a pas l'autorité d'intervenir pour faire cesser les comportements fautifs et d'émettre des contraventions, le cas échéant.

## **Rappels pour la population qui présente des symptômes**

Les personnes présentant des symptômes de la COVID-19 (toux, fièvre, difficulté respiratoire) sont invitées à consulter [l'aide à la décision](#) et à communiquer avec la ligne *Info-Coronavirus* au 1 877 644-4545, le cas échéant. Il est également conseillé de consulter le [Guide auto-soins](#).

## **Stress, anxiété, déprime**

Le CISSS encourage les personnes vivant du stress, de l'anxiété, de la déprime ou se sentant en perte de contrôle à composer le 811, option 2. Un intervenant leur répondra et les dirigera vers les ressources appropriées selon les informations fournies. Elles peuvent également consulter le document *Stress, anxiété et déprime associés à la maladie à coronavirus COVID-19*, disponible sur le site Web du CISSS.

## **Collaboration des Lanaudois**

En terminant, la direction du CISSS remercie toutes les personnes qui respectent les consignes émises. La collaboration de chacun aura un impact dans cette lutte à la pandémie COVID-19. Elle rappelle que chaque geste compte.

– 30 –

**Source :** Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière  
**Renseignements :** Pascale Lamy  
Adjointe au PDG - relations publiques et chef du Service  
des communications par intérim  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière  
Téléphone : 450 759-5333, poste 2685  
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca